

Comment corriger votre dossier de revenus de la Sécurité Sociale



Si vous avez au moins 25 ans et si vous occupez un emploi au titre duquel vous cotisez à la Sécurité Sociale, vous devriez recevoir, en principe tous les ans, un *Social Security Statement (Relevé de Sécurité Sociale)*, environ trois mois avant la date de votre anniversaire. Vous devriez vérifier soigneusement ce *Relevé* afin de vous assurer qu'il indique bien le montant exact de vos revenus annuels. Il se peut que certains de vos revenus ne soient pas comptabilisés dans votre dossier. Il vous appartient également de vérifier que vos nom et date de naissance tels qu'ils figurent sur ce *Relevé* sont bien exacts.

Pourquoi est-il important que mon dossier revenu soit correct ?

Le montant des prestations de Sécurité Sociale dont vous-même et votre famille pouvez bénéficier dépend du montant de revenu figurant dans votre dossier. Si certains de vos revenus ne sont pas pris en compte, il se peut que le montant des prestations dont votre famille et vous êtes en droit de bénéficier s'en trouve diminué.

Comment certains revenus ne pourraient-ils pas être comptabilisés dans mon dossier ?

Si les revenus qui n'apparaissent pas dans votre dossier concernent l'année en cours ou l'année précédente, vous n'avez pas lieu de vous inquiéter. Ces revenus étant récents, il est possible qu'ils ne soient pas encore enregistrés. Ils figureront en principe sur votre prochain *Relevé*.

Il se peut toutefois que certains de vos revenus n'apparaissent pas dans votre dossier pour les années antérieures pour les raisons suivantes :

- Votre employeur a déclaré vos revenus en utilisant un nom ou un numéro de Sécurité Sociale erroné.
- Votre employeur a fait une erreur en déclarant vos revenus.
- Vous vous êtes marié, vous avez divorcé ou vous avez changé de nom, mais vous n'avez jamais signalé ce changement à la Sécurité Sociale.
- Vous avez travaillé sous un numéro de Sécurité Sociale qui n'était pas le vôtre.

Que faire si certains de mes revenus ne figurent pas dans mon dossier ?

Si vous constatez que certains éléments de vos revenus n'apparaissent pas dans votre dossier, commencez par trouver les justificatifs correspondants. Ces pièces peuvent être les suivantes :

- un formulaire type W-2 (*Wage and Tax Statement, relevé de salaires et d'imposition*) ;
- une déclaration fiscale ;
- une fiche de paye ou autre justificatif de rémunération ;
- un dossier de paye ; ou
- toute autre pièce écrite justifiant de votre activité professionnelle.

Si vous ne retrouvez aucun justificatif écrit de vos revenus, essayez de vous souvenir des faits suivants et efforcez-vous de les noter :

- votre lieu de travail ;
- le nom de votre employeur ;
- les dates auxquelles vous avez travaillé ;
- le montant de votre rémunération ; et
- le nom et le numéro de Sécurité Sociale que vous avez utilisé pendant cette période.

Comment les services de la Sécurité Sociale peuvent-ils m'aider ?

Une fois que vous avez réuni vos documents ou que vous avez établi une liste de l'ensemble des informations dont vous vous souvenez, contactez la Sécurité Sociale. Nous travaillerons avec vous pour corriger votre dossier. Cette procédure peut prendre plus ou moins de temps, en fonction des informations fournies concernant les revenus non pris en compte. Il est possible que nous devions nous mettre en relation avec vos employeurs ou que nous vous demandions de les contacter.

Que faire si je n'ai pas reçu de Relevé ?

Si vous ne recevez pas de *Relevé*, vous pouvez en faire la demande par Internet sur notre site www.socialsecurity.gov ou nous contacter directement.

Contacter la Sécurité Sociale

Pour plus de renseignements et pour obtenir des copies de nos publications, consultez notre site Internet, à cette adresse : www.socialsecurity.gov ou appelez le numéro vert : **1-800-772-1213** (les sourds et malentendants peuvent appeler notre numéro de télécopieur : **1-800-325-0778**). Nous pouvons répondre à des questions spécifiques du lundi au vendredi, entre 7h00 et 19h00. Nous communiquons des informations par service de répondeur automatisé accessible 24 heures sur 24.

Si vous avez besoin d'un interprète dans vos rapports avec la Sécurité Sociale, nous en mettrons un à votre disposition gratuitement. Les services d'interprètes sont également disponibles, que vous communiquiez avec nous par téléphone, ou que vous vous rendiez dans un bureau de la Sécurité Sociale. Veuillez appeler notre numéro vert **1-800-772-1213** ; si votre langue est le français, appuyez sur la touche 1 et restez en ligne jusqu'à ce qu'un représentant de la Sécurité Sociale vous réponde. Un interprète français sera contacté et vous assistera en liaison avec votre appel. Si votre affaire ne peut être réglée par téléphone, nous prendrons rendez-vous pour vous au bureau de la Sécurité Sociale le plus proche, et nous prendrons des dispositions pour qu'un interprète français soit présent lors de votre visite.

Nous traitons tous les appels de manière confidentielle. Nous souhaitons également nous assurer que vous bénéficiez d'un service correct et courtois. C'est la raison pour laquelle il peut arriver qu'un deuxième représentant de la Sécurité Sociale pourra surveiller certains appels téléphoniques.